



POUR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS, NOUS PRENONS LE RELAIS

L'OFFRE SANTÉ DES PROFESSIONNELS
DU TRANSPORT



carcept prev

GROUPE KLESIA

UNE OFFRE SANTÉ SIMPLE, FLEXIBLE

ADAPTÉE À L'ENSEMBLE
DES ENTREPRISES DU TRANSPORT



Vos salariés sont la force vive de votre entreprise.
Faites le choix d'une complémentaire santé performante
pour renforcer son attractivité et fidéliser vos collaborateurs !

DÉCOUVREZ L'OFFRE SANTÉ CARCEPT PREV

- Simple et flexible,
- Garanties supérieures aux obligations conventionnelles,
- Tarifs négociés auprès des professionnels de santé,
- Conforme à la nouvelle réglementation 100 % santé (obligation à compter du 01/01/2020)
- Services dédiés aux professionnels du transport.

Toujours plus à l'écoute des salariés
et des employeurs de la branche transport,
Carcept Prev a mené en 2018 une étude pour
mieux comprendre vos besoins et vos attentes.

96 % des chefs d'entreprises font de la bonne
santé de leurs salariés une priorité.

60 % des salariés sont préoccupés
par leur état de santé.

40 % des chefs d'entreprises pensent que
les maladies professionnelles vont augmenter
au cours des prochaines années.



- + de concurrence
- + d'exigence client
- + de pression sur les marges

Votre secteur évolue : notre offre s'adapte
Ensemble, engageons-nous pour la santé de vos salariés !

LE POINT SUR VOS OBLIGATIONS LÉGALES¹ EN SANTÉ

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS

- L'employeur doit protéger l'ensemble de ses salariés grâce à un régime de remboursement complémentaire des frais de santé, quelle que soit leur ancienneté dans l'entreprise.
- L'extension de la couverture des ayants droit (enfants ou conjoint) est possible.

UN CONTRAT RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Le contrat doit respecter un socle de garanties minimales appelé aussi panier de soins minimum. Pour certains frais, comme l'optique par exemple, des plafonds et des plafonds de remboursement s'appliquent. Certaines dépenses telles que la participation forfaitaire de 1€ par acte, les majorations du reste à charge consécutives au non-respect du parcours de soins (accès à un médecin sans consultation du médecin traitant, etc) sont quant à elles exclues de toute prise en charge.

Grâce à l'offre Transport Carcept Prev vous bénéficiez d'un temps d'avance sur le futur grâce à un contrat conforme 100% Santé garanti sans augmentation tarifaire² !

UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA COTISATION

La participation de l'employeur doit couvrir au minimum 50 % du financement de l'ensemble de la couverture santé collective et obligatoire des salariés.

1. Loi de Sécurisation de l'Emploi du 14 juin 2013 transposant l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013.

2. Valable jusqu'au 31 décembre 2020, sous réserve d'évolutions légales ou réglementaires durant ladite période.

VOTRE MÉTIER TRANSPORTER, LE NÔTRE VOUS PROTÈGE

L'offre **Santé Carcept Prev** est le fruit de notre parfaite connaissance de votre secteur. Une offre conforme à votre convention collective qui répond à vos exigences et celles de vos collaborateurs.

POURQUOI CARCEPT PREV SANTÉ ?

- Une offre **simple et flexible** spécialement élaborée pour vous professionnels du transport.
- Des **remboursements optimisés** dès la formule BASE pour des salariés en bonne santé.
- Un **réseau d'experts et de partenaires** dont la mission est de vous accompagner dans la protection sociale de vos salariés.
- La garantie de **respecter vos obligations légales** et de bénéficier des avantages fiscaux et sociaux.
- **Des services utiles** pensés pour accompagner votre entreprise au quotidien et faciliter le parcours de soins de vos salariés.

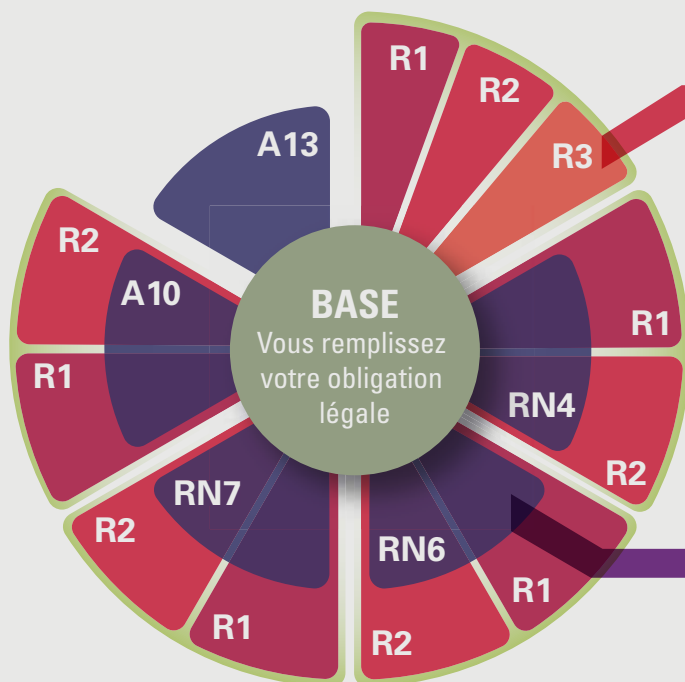
■ **60 ans d'expérience** sur le secteur du transport.

■ Partenaire de plus de **40 000 entreprises** du secteur.

■ Un réseau de plus de **250 experts** de la protection sociale du transport partout en France pour vous accompagner au quotidien.

SIMPLICITÉ ET FLEXIBILITÉ : CARCEPT PREV SANTÉ

Vos salariés sont la force vive de votre entreprise, offrez-leur la complémentaire santé qu'ils méritent.



Au choix du salarié

Renforts 1, 2 ou 3

Chacun de vos salariés peut décider d'améliorer sa couverture santé à titre individuel à partir de 10 € par mois.

Au choix de l'employeur

Options RN4, RN6, RN7, A10 ou A13

Vous renforcez la couverture de vos collaborateurs à partir de moins de 3,5 €¹ par mois par salarié

- ANI
- CONTRAT RESPONSABLE
- 100 % SANTÉ

VOTRE OFFRE SUR MESURE EN SEULEMENT 2 ÉTAPES

- 1** Choisissez la formule du contrat collectif obligatoire que vous souhaitez mettre en place pour vos salariés :
Base seule ou Base + Option (RN4 – RN6 – RN7 – A10 – A13)
- 2** Informez vos salariés de la possibilité d'augmenter leurs garanties grâce à des renforts (R1 – R2 – R3)

LES + DE L'OFFRE

- 2 mois gratuits pour toute souscription d'une option²
- Gratuité dès le 2^e enfant
- Une mise en conformité «100 % Santé» garantie sans impact tarifaire³
- Sans questionnaire médical

1. Part patronale : tarif exprimé en € sur la base du PMSS en 2019 et d'un financement patronal à hauteur de 50 % de la cotisation minimum prévue par la réglementation.

2. Les 2 mois gratuits s'appliquent pour toute première adhésion au contrat **surcomplémentaire** obligatoire (RN4, RN6, RN7, A10, A13). L'offre ne s'applique pas aux contrats surcomplémentaires en cours, en cas de changement de formule. La gratuité de deux mois concerne uniquement la part de cotisation relative au contrat **surcomplémentaire**.

3. Valable jusqu'au 31 décembre 2020, sous réserve d'évolutions légales ou réglementaires durant ladite période.



À CHAQUE BESOIN UNE RÉPONSE

LES OPTIONS AU CHOIX DE L'EMPLOYEUR

(part patronale minimale de 50 % de la cotisation)



PRÉSERVEZ VOTRE BUDGET

Améliorez les garanties de vos salariés à moindre coût

LES + : Prise en charge renforcée pour un budget limité.



ZOOM SUR L'OPTIQUE

Améliorez les garanties de base, les remboursements de l'ostéopathie et autres médecines douces¹ et de la prévention (vaccins, sevrage tabagique, etc.)

LES + : Prise en charge renforcée de l'optique.



PRIORITÉ AU DENTAIRE

Améliorez les garanties de base, les remboursements des médecines douces¹ et de la prévention (vaccins, sevrage tabagique, etc.)

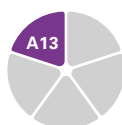
LES + : Prise en charge renforcée du dentaire.



PRENDRE SOIN DE VOS SALARIÉS

Améliorez l'ensemble des garanties du contrat (dépassements d'honoraires, hospitalisation, chirurgie, radiologie, etc.)

LES + : Prise en charge renforcée aussi bien en optique qu'en dentaire.



LE MEILLEUR POUR VOS SALARIÉS

Proposez les meilleures garanties pour fidéliser vos salariés

LES + : Prise en charge premium sur l'ensemble des postes. Faites de votre contrat santé un véritable outil de recrutement et de fidélisation.



LES RENFORTS AU CHOIX DU SALARIÉ

(cotisation à la charge exclusive du salarié
et directement prélevée sur son compte bancaire)



CONFORT

Renfort des prestations utiles aux adultes ou jeunes adultes telles que les verres, les lentilles et la chirurgie réfractive en optique, la chambre particulière en cas d'hospitalisation, les dépassements d'honoraires, l'implantologie, la parodontologie et les médecines douces¹.



CONFORT FAMILLE

Renfort des prestations utiles aux familles telles que l'accompagnement en cas d'hospitalisation des enfants, les dépassements d'honoraires, les prothèses dentaires, l'orthodontie, l'automédication et les médecines douces¹.



RENFORT BASE

Uniquement en complément de la Base seule.
Renfort des prestations sur l'ensemble des garanties du contrat.

BON À SAVOIR

Le taux d'Accident de Travail et de Maladie Professionnelle dans la branche est 2,5 fois plus important que la moyenne nationale. Les Troubles Musculo-Squelettiques (dos articulations...) représentent plus de la moitié du coût des arrêts / accidents de travail et des inaptitudes (source IPRIAC). C'est pourquoi notre offre est renforcée sur l'ostéopathie dès la base et sur les options, pour un meilleur confort.

1. Médecines douces : ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététicien.

EXTRAIT DU TABLEAU DES PRESTATIONS

Les prestations sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ou en euros. Elles intègrent les remboursements de la Sécurité sociale. Le remboursement des formules est limité aux frais réellement engagés. Ne sont pas prises en charge la participation forfaitaire et les franchises médicales à la charge de l'assuré et les majorations (dépassement autorisé d'honoraires, majoration du ticket modérateur) prévues réglementairement hors parcours de soins coordonnés.

SS : remboursement de la Sécurité sociale
BR : base de remboursement de la Sécurité sociale

Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée : contrats mis en place entre l'Assurance maladie et les syndicats de médecins dans lesquels les médecins adhérents s'engagent notamment à limiter leurs dépassements d'honoraires : OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée) ou OPTAM-CO (option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique)

*Tels que définis réglementairement

SOINS COURANTS

HONORAIRES MÉDICAUX

Consultations et visites de médecins généralistes (y compris téléconsultation prise en charge par la SS)

Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée

Consultations et visites de médecins spécialistes (y compris téléconsultation prise en charge par la SS)

Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée

HONORAIRES PARAMÉDICAUX

Auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes...)

MÉDICAMENTS

Forfait automédication

HOSPITALISATION

HONORAIRES

Praticiens adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée

AUTRES PRESTATIONS

Chambre particulière (y compris maternité) (par jour)

OPTIQUE Limité à un équipement (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans à partir de 16 ans. Pour les moins de 16 ans, voir le tableau des prestations.

ÉQUIPEMENT "100 % santé" *

Monture + 2 verres de tous types de classe A

ÉQUIPEMENT OPTIQUE DE CLASSE B - PRIX LIBRES

Équipement composé de deux verres "simples"

Équipement composé de deux verres "complexes"

Dont monture

LENTILLES

Lentilles remboursées par la sécurité sociale (y compris jetables)

DENTAIRE

SOINS ET PROTHÈSES 100 % SANTE

Soins et prothèses "100 % santé" *

Actes prothétiques remboursés par la Sécurité sociale à honoraires maîtrisés

Actes prothétiques remboursés par la Sécurité sociale à honoraires libres

ORTHODONTIE

Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale

PRÉVENTION ET MÉDECINES DOUCES

Forfait médecines douces non remboursées par la Sécurité sociale (ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique)

TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE Médecin Direct 24h/24 et 7j/7

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS



**2 SÉANCES OSTÉOPATHIE
+ UNE ACUPUNCTURE : 160 €**



	Sécurité sociale	Carcept Prev	Reste à charge
Base + A13	-	160,00 €	0 €
Base + A10	-	140,00 €	20,00 €
Base + RN7	-	110,00 €	50,00 €
Base + RN6	-	110,00 €	50,00 €
Base + RN4	-	100,00 €	60,00 €
Base	-	80,00 €	80,00 €
Renfort 1		+ 50,00 €	
Renfort 2		+ 70,00 €	
Renfort 3		+ 120,00 €	

AU CHOIX DE L'EMPLOYEUR						AU CHOIX DU SALARIÉ		
BASE	BASE + RN4	BASE + RN6	BASE + RN7	BASE + A10	BASE + A13	RENFORT 1	RENFORT 2	RENFORT 3 Uniquement sur la base seule
100 % BR	150 % BR	150 % BR	150 % BR	200 % BR	400 % BR	+ 100 % BR	+ 100 % BR	+ 200 % BR
100 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR	300 % BR	500 % BR	+ 200 % BR	+ 200 % BR	+ 400 % BR
100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-	-	
-	25€ / an / famille	30€ / an / famille	30 €	50 €	70 €	+ 25€	+ 50€	+ 75€
100 % BR	250 % BR	250 % BR	250 % BR	300 % BR	500 % BR	+ 200 % BR	+ 200 % BR	+ 400 % BR
35€ / J	60€ / J	75€ / J	75€ / J	95€ / J	120€ / J	+ 65€	+ 50€	+ 115€
e 16 ans et les renouvellements anticipés, se référer aux dispositions contractuelles.								
Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites de vente								
260 €	320 €	330 €	260 €	360 €	420 €	+ 60 €	+ 50 €	+ 110 €
300 €	360 €	450 €	300 €	500 €	700 €	+ 200 €	+ 100 €	+ 300 €
100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	-	-	-
205 €	385 €	305 €	205 €	305 €	400 €	+ 180 €	-	+ 180€
Prise en charge intégrale dans la limite des honoraires limites de facturation								
170 % BR	200 % BR	220 % BR	370 % BR	370 % BR	500 % BR	+ 60 % BR	+ 130 % BR	+ 190 % BR
170 % BR	200 % BR	220 % BR	370 % BR	370 % BR	500 % BR	+ 60 % BR	+ 130 % BR	+ 190 % BR
170 % BR	170 % BR	220 % BR	320 % BR	320 % BR	500 % BR	-	+ 180 % BR	+ 180 % BR
80 €	100 €	110 €	110 €	140 €	190 €	+ 50€	+ 70€	+ 120€
illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

CONSULTATION PÉDIATRE : 70 €

ADHÉRENT AUX DISPOSITIFS DE PRATIQUE
TARIFAIRE MAÎTRISÉE



POSE D'UNE COURONNE DENTAIRE

CÉRAMIQUE MONOLITHIQUE AUTRE
QUE ZIRCONE SUR DENT VISIBLE : **528 €**

	Sécurité sociale	Carcept Prev	Reste à charge
100 % santé	Prise en charge		0 €
Base + A13	75,25 €	452,75 €	0 €
Base + A10	75,25 €	322,50 €	130,25 €
Base + RN7	75,25 €	322,50 €	130,25 €
Base + RN6	75,25 €	161,25 €	291,50 €
Base + RN4	75,25 €	139,75 €	313,00 €
Base	75,25 €	107,50 €	345,25 €
Renfort 1		+ 64,50 €	
Renfort 2		+ 139,75 €	
Renfort 3		+ 204,25 €	



PARTENAIRE SÉRÉNITÉ DES PROFESSIONNELS DU TRANSPORT

Carcept Prev s'engage à vos côtés en proposant des services innovants pour :

- vous accompagner au quotidien
- faciliter le parcours de soins de vos salariés
- soutenir les plus fragiles

VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

- **Espace client optimisé** pour faciliter la gestion de votre contrat santé : affiliation de vos salariés en quelques clics, consultation simplifiée de la liste des salariés, gestion des entrées et sorties des salariés
- **Accès à une centrale d'achat en ligne à tarif négocié** : 15 à 50 % d'économies sur vos achats (fournitures de bureau, matériel informatique, intérim, formation...)
- Transfert d'un salarié **conducteur de remplacement** en cas de maladie d'un de vos salariés sur la route



| FACILITER LE PARCOURS DE SOINS | DE VOS SALARIÉS

- **Géolocalisation des professionnels de santé** recommandés à proximité de vos salariés où qu'ils soient en France (optique, dentaire, audioprothèse, ostéopathie / chiropraxie, coachs sportifs)
- **Prise de rendez-vous en ligne** ou par téléphone avec des médecins généralistes ou spécialistes et accès à toutes les informations pratiques pour préparer la consultation : tarifs, modes de règlements acceptés, etc.
- Accès à un **service d'analyse de devis** (optique, dentaire, audioprothèse, hospitalisation) pour identifier les économies potentielles que vos salariés pourraient réaliser
- **Consultations médicales à distance illimitées** par e-mail, par téléphone ou par visio, 24h/24 et 7j/7
- **2° avis médical** par des experts en cas de maladie grave

| SOUTENIR LES PLUS FRAGILES

- Rapatriement médical
- Avance de frais médicaux à l'étranger
- Aide à domicile et garde d'enfants en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation
- Soutien psychologique

L’AFFILIATION SANTÉ DE MES SALARIÉS

Vous avez souscrit une complémentaire santé au profit de vos salariés. Quelle que soit la formule choisie, **il est indispensable d’affilier vos salariés.**

I VIA UN BULLETIN D’AFFILIATION

Distribuez ou envoyez par e-mail le Bulletin Individuel d’Affiliation à chacun de vos salariés sans oublier de remettre la Notice d’information, d’assistance et le mandat SEPA. Une fois complétés, transmettez nous l’ensemble des bulletins d’affiliation.

Les salariés rentrant dans les cas de dispenses doivent remplir la déclaration de dispense d’adhésion que vous devez conserver ainsi que, le cas échéant, la justification de la dispense.

Remplissez la partie **À renseigner par l’entreprise**

Transmettez ce bulletin à vos salariés pour qu’ils le complètent et adressez-les à l’adresse indiquée sur le bulletin

INFO UTILE

Nous vous conseillons de conserver la preuve de la remise de la Notice d’information en faisant signer une feuille d’émargement ou en utilisant la lettre que nous mettons à votre disposition dans votre espace Entreprise.



I VIA VOTRE ESPACE SANTÉ ENTREPRISE

Rendez-vous dans votre espace en ligne pour pré-affilier chaque salarié. Un e-mail leur sera automatiquement envoyé afin qu'ils poursuivent leur affiliation.

Les salariés concernés par les cas de dispense d'affiliation devront vous en faire part par écrit et vous transmettre les justificatifs, le cas échéant. Conservez-les, ils pourront vous être demandés en cas de contrôle.

The screenshots show the 'Espace entreprise' web interface. Screenshot 1 shows the 'INSCRIPTION DE SALARIÉS' page with a mouse cursor pointing to the 'Ajouter un salarié' button. Screenshot 2 shows the same page with a mouse cursor pointing to the 'Ajouter un salarié' button. Screenshot 3 shows the same page with a mouse cursor pointing to the 'Ajouter un salarié' button.

BIEN PLUS QU'UN PARTENAIRE SANTÉ



Myriam, 46 ans, assistance administrative.

« Pour moi Carcept Prev c'est plus que des remboursements de mes dépenses de santé. Avec le compte personnel de prévoyance j'ai pu, sur leur site internet, auto évaluer mon état cardio vasculaire et la qualité de mon sommeil. C'était simple et rapide et j'ai également pu obtenir un RDV de prévention santé avec un médecin. Depuis, j'ai amélioré mon hygiène de vie et je me sens plus en forme. En plus, tout se gère depuis l'espace client de Carcept Prev ! »



Jacques, gérant d'une entreprise de 45 salariés.

CE QUE J'AI AIMÉ :

« Lorsque l'un de mes conducteurs s'est cassé une jambe en descendant de son camion, à plus de 500 km de l'entreprise, il a été pris en charge sans délai, et un autre conducteur a été transféré pour le remplacer. »

LE + AU QUOTIDIEN :

« La variété des services d'assistance proposés, qui me simplifient la vie et celle de mes salariés »



Antoine, gérant d'une entreprise de 30 salariés.

CE QUE J'AI AIMÉ :

« La simplicité de mise en place du contrat, sa flexibilité et les opérations de prévention clé en main proposées par Carcept Prev. »

LE + AU QUOTIDIEN :

« La gestion de mon contrat en ligne. Nouvelles affiliations, déclarations, documentation... quelques clics suffisent ! »



David, 37 ans, conducteur.

« S'occuper de sa santé quand on est tout le temps sur la route ça n'est pas évident, alors pouvoir la gérer depuis son camion, c'est un vrai plus ! Avec Carcept Prev je peux consulter un médecin par téléphone et je reçois mon ordonnance par e-mail. Parfait en cas de petits soucis. Et sinon il est aussi possible de géolocaliser des médecins dont les tarifs ont été négociés et de prendre RDV en ligne avec eux. Que demander de plus ? »

CARCEPT PREV S'ENGAGE

PROTÉGER LE CAPITAL SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DE VOS SALARIÉS

Parce que 85% des dirigeants et des salariés considèrent qu'agir sur la prévention santé est un enjeu pour leur bien-être et pour l'entreprise*, la branche Transport et Carcept Prev ont imaginé le programme « Transportez-vous bien ». Concrétisation de l'accord du 20 avril 2016, il permet le financement d'actions de prévention santé pour les salariés non cadres du transport : cardio, sommeil, nutrition, addiction.

*Étude IFOP, juin 2018

ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

Nous vous aidons à booster la performance de votre entreprise en vous proposant un accès à une centrale d'achat en ligne à tarif négocié pour réduire les dépenses liées aux frais généraux, ou grâce à des services d'assistance tels que le transfert de chauffeur de remplacement en cas d'accident lors d'une mission.

FACILITER LE PARCOURS DE SOINS DES SALARIÉS

Carcept Prev a la volonté de faciliter l'accès aux soins et de replacer le patient au centre de la prise en charge. Mieux orienté, plus informé et accompagné, grâce à la complémentaire santé Carcept Prev, il bénéficiera d'une expérience patient améliorée tout au long de ses parcours de soins.

SOUTENIR LES PLUS FRAGILES

Parce que nous avons à cœur de vous offrir bien plus que des remboursements, nous soutenons les entreprises, leurs salariés et leurs proches, en cas de coups durs.

NOUS CONTACTER

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
RENDEZ-VOUS SUR **CARCEPT-PREV.FR**



PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS
DU TRANSPORT,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers du transport que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. CARCEPT PREV du groupe KLESIA, au service des métiers du transport.



carcept prev

GROUPE KLESIA